

**Re: Lettre Ouvert 14 juin 2022**

Corentin Przybylski - Isabelle Rauch Avec Vous <contact@rauch2022.fr>

Mar 14/06/2022 17:24

À : OGBL - Section Volmerange-les-Mines <section.Volmerange@ogbl.lu>

Monsieur SIMON-LACROIX,

Vous trouverez ci-dessous le texte reprenant les engagements de Madame la députée concernant les frontaliers tel que publié sur ses réseaux sociaux :

### **Mes engagements pour les frontaliers**

Depuis cinq ans, la vie quotidienne des frontaliers est au cœur de mes préoccupations.

 En faveur des travailleurs frontaliers, mon engagement a été constant et efficace : remboursement de la CSG et de la CRDS indûment perçues, accompagnement des contentieux liés à la déclaration des comptes bancaires à l'étranger, augmentation du seuil fiscal du télétravail à 34 jours, participation financière du Luxembourg aux travaux ferroviaires qui permettent d'améliorer le cadencement, ainsi qu'à la réalisation de parkings-relais.

 Mes engagements vont plus loin : sur la fiscalité du télétravail pour dépasser 34 jours, sur une négociation européenne pour un vrai statut du télétravailleur qui permettrait de dépasser 25% du temps de travail et sur la convention fiscale qui sera modifiée pour éviter tout surplus d'impôt dû sur les revenus perçus en France.

 Je continuerai de me battre afin de faciliter le mode de garde des jeunes enfants, permettre aux abonnés du TER d'emprunter le TGV, planifier avec nos voisins nos besoins respectifs de recrutement de personnel et avoir une stratégie conjointe de formation, renforcer la compétitivité des entreprises situées en France par un allègement du coût du travail et de la fiscalité.

Bien à vous,

Corentin Przybylski

Equipe de campagne d'Isabelle Rauch

Le 14/06/2022 à 16:44, OGBL - Section Volmerange-les-Mines a écrit :

## **Lettre ouverte d'interpellation des candidats aux élections législatives**

législatives

A l'attention des candidats aux élections

2022

Luxembourg, le 14 juin

Mme Isabelle RAUCH

Vous vous êtes qualifiés pour le second tour des élections législatives, mais vous n'avez pas répondu à notre lettre ouverte du 2 juin 2002 concernant la convention fiscale de 2018 entre la France et le Luxembourg or les citoyens sont appelés à retourner aux urnes, dimanche prochain. Les Nombreux électeurs frontaliers souhaitent savoir votre position sur un sujet très important pour vos concitoyens frontaliers français très nombreux dans votre circonscription.

Si vous êtes élus à l'assemblée nationale vous aurez à vous prononcer rapidement sur des questions primordiales, pour l'ensemble des frontaliers français travaillant au Luxembourg, telles que l'application de la convention fiscale franco-luxembourgeoise du 20 mars 2018 signé en 2019 par les deux pays qui « garantissait » qu'il n'y aurait pas d'impact pour les revenus salariaux et de pension des frontaliers français. Hélas, au moment de l'entrée en vigueur en 2020 de la nouvelle convention fiscale a apporté une très mauvaise surprise pour les frontaliers ayant des revenus mixtes qu'ils soient mariés, veuf, salariés ou pensionnés allant de quelques centaines d'euros d'augmentation sur l'imposition annuelle à plusieurs milliers d'euros.

Malgré l'objectif de la convention (et de son avenant) qui est, en soi, sans équivoque. La convention vise à « .. éviter les doubles impositions et (à) prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôt sur le revenu ... », comme le stipule explicitement le titre, l'application/l'interprétation de l'administration fiscale française, en ne prenant pas en compte directement les impôts payés au Luxembourg dans le calcul du taux sur les revenus mondiaux, entraîne mécaniquement une hausse du/des revenus imposables et donc parfois une hausse significative du taux d'imposition appliqué sur l'ensemble des revenus du contribuable frontalier (ou du ménage) et par conséquent une montant d'impôt plus élevé.

Il s'agit donc en quelque sorte d'une double imposition indirecte puisque le revenu pris en compte n'est pas exact car il prend en compte des sommes déjà déduites à la source par le Luxembourg.

D'autre part, malgré les déclarations de 2019 qui garantissait que les pensionnés, veufs ne seraient pas impactés, alors qu'eux ne peuvent pas modifier leur situation financière, voient eux aussi l'équilibre financier de leur budget menacé brutalement sans pouvoir changer la situation.

Il est vrai qu'après la première application de la convention fiscale dans les déclarations sur le revenu en 2021, le gouvernement français, au vu de l'émoi très important des frontaliers français qu'a suscité l'impact négatif de celle-ci, a fait marche arrière pour deux ans (années fiscales 2020 et 2021). Néanmoins, le problème demeure puisqu'il n'y a pas eu d'information sur une quelconque étude d'impact et de modification des procédures d'application de la nouvelle convention.

Nous vous rappelons que les 145 000 frontaliers français salariés et pensionnés contribuent grandement à l'économie de votre région et de votre circonscription.

L'OGBL en tant que premier syndicat Luxembourgeois et premier syndicat pour les frontaliers français salariés et pensionnés (plus de 16 000 membres) **vous demande de lui indiquer, ainsi qu'à vos électeurs frontaliers français avant le 16 juin 2022**, si vous êtes disposé à mettre fin à l'application actuelle de la nouvelle convention et à trouver après une étude d'impact sérieuse qui n'a pas été faite par les services de Bercy au moment de l'adoption de la convention signée en 2019, une nouvelle méthode plus juste pour mondialiser les revenus des frontaliers français : par exemple déduire de la déclaration des revenus salariaux et de pensions provenant du Luxembourg les impôts déjà payés à la source et changer la méthode de mondialisation pour ne pas recourir à la méthode d'imputation par crédit d'impôt qui revient à doublement imposer des revenus déjà imposés à la source.

Il y va de l'attractivité du travail frontalier, de l'économie régionale et de justice fiscale.

Nous vous prions de nous faire parvenir votre position à l'attention de Monsieur Christian Simon-Lacroix (Responsable des frontaliers français) par courriel à l'adresse suivante :

[fconventionfiscalite@ogbl.lu](mailto:fconventionfiscalite@ogbl.lu)

Je vous remercie pour l'attention que vous avez portée à la présente lettre, aux légitimes questions que se posent de nombreux électeurs, ainsi que de votre réponse prochaine, laquelle sera publiée sur notre site et diffusée aux frontaliers.

Christian Simon-Lacroix

Responsable des frontaliers français de l'OGBL